

Canada
Fiscalité

Personnes-ressources

Leader nationale
des taxes indirectes
Janice Roper
604-640-3353

Québec
Robert Demers
514-393-5156

Est du Canada
Mike Matthews
613-751-5310

Toronto
Danny Cisterna
416-601-6362

Douglas Myrden
416-601-6197

Prairies
Jason Riche
403-267-1702

Colombie-Britannique
Janice Roper
604-640-3353

Liens connexes

**Taxes indirectes
canadiennes – archives
Services de fiscalité de
Deloitte**

Taxes indirectes canadiennes Remboursement de taxe pour les municipalités de Terre-Neuve-et- Labrador

Le 17 décembre 2015 (15-6)

Le 14 décembre 2015, le ministère des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador a publié le bulletin d'information fiscale HST 001 qui confirme l'annulation auparavant annoncée de la hausse prévue de la TVH. Le taux de la TVH demeurera donc à 13 % après le 31 décembre 2015. Le bulletin confirme aussi que le remboursement aux organismes de services publics pour les municipalités qui a été annoncé le 29 avril 2015 ne sera pas touché par l'annulation de la hausse de la TVH.

Les municipalités se réjouiront de cette nouvelle. À compter de l'an prochain, elles pourront demander un remboursement de 25 % de la partie provinciale de la TVH (qui est de 8 %) pour les périodes de déclaration se terminant le 1^{er} janvier 2016 ou après cette date à l'égard de la taxe payable le 1^{er} janvier 2016 ou après cette date. En 2017, le remboursement passera à 57,14 % de la partie provinciale de la TVH pour les périodes de déclaration se terminant le 1^{er} janvier 2017 ou après cette date.

En raison de ce nouveau remboursement offert aux municipalités, de nouveaux taux de remise s'appliqueront aux municipalités de Terre-Neuve-et-Labrador qui utilisent la méthode rapide spéciale de comptabilité après le 31 décembre 2016.

Notons que les règles transitoires incluront une règle anti-évitement qui pourrait limiter l'accès au nouveau remboursement à l'égard de biens dont une municipalité dispose pour les acquérir ensuite de nouveau.

Les municipalités doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que leur système de comptabilité enregistre la partie provinciale de la TVH versée afin de pouvoir demander le nouveau remboursement de taxe et de déterminer le montant net de remise de taxe au moyen de la méthode rapide spéciale de comptabilité.

**Nous vous invitons à télécharger notre nouvelle
application mobile**

Téléchargez Deloitte tax@hand.

iOS

Android

BlackBerry

Accueil | Avis juridique | Confidentialité

La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal (Québec) H3B 0M7 Canada

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judicieux d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

www.deloitte.ca

 **Fils de nouvelles RSS Deloitte**

Si vous ne voulez pas recevoir d'autres messages électroniques commerciaux de Deloitte à l'avenir, veuillez envoyer ce courriel à l'adresse unsubscribe@deloitte.ca.

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.